



RCS : SAINTES

Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00489

Numéro SIREN : 814 210 894

Nom ou dénomination : 3P AUXILIUM

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2017 sous le numéro de dépôt 915

Greffes du tribunal de commerce de SAINTES

Palais de justice - Crs National
CS 30328
17108 SAINTES CEDEX
Tél : 0546930102

3P AUXILIUM
5 R Berthonnière
17100 SAINTES

Nos références : / MVE

SAINTES, le 28 Mars 2017

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 814 210 894
Numéro de gestion : 2015 B 00489
Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : 3P AUXILIUM
Adresse : 5, R Berthonnière
17100 SAINTES

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de SAINTES certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 915
Date du dépôt: 28/03/2017

- *Acte en date du :* 01/03/2017
Décision(s) de l'associé unique
Décision: Changement de président

Le Greffier,





Déposé le 28 MARS 2017
N° RCS 15B489
N° de dépôt 915

3P AUXILIUM
SASU au capital de 500 euros
Siège social : 5 rue Berthonnière – 17100 SAINTES
RCS SAINTES n°814 20 894

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1^{er} mars 2017

Le 1^{er} mars 2017,
à 18h,
au siège social,

L'associé unique de la société 3P AUXILIUM, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, dont le siège social est situé 5 rue Berthonnière à SAINTES (17100), immatriculée au RCS de SAINTES, sous le numéro SIREN 814210894, Monsieur Arnaud BOISNARD, demeurant 4 Place des Halles à COZES (17120), a décidé ce qui suit :

Première décision

L'associé unique prend acte de la démission remise par Madame Anne-Marie RICHARD le 1^{er} mars 2017 de ses fonctions de président de la société à effet immédiat. Il lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Arnaud BOISNARD, demeurant 4 Place des Halles à COZES (17120), aux fonctions de président de la société en remplacement de Madame Anne-Marie RICHARD, président *démissionnaire*.

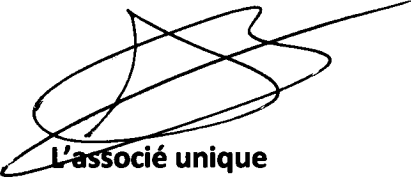
M. Arnaud BOISNARD déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Monsieur Arnaud BOISNARD reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra aucune rémunération au titre de la première année d'exercice des fonctions.

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par M. Arnaud BOISNARD pour servir et valoir ce que de droit.



L'associé unique